



# Union Départementale Cgt de Haute-Garonne

19 place Saint Sernin, BP 7094, 31070 Toulouse cedex 7.

## Réforme des collectivités locales et de la taxe professionnelle.

### Non au hold-up démocratique et financier ! Oui au développement du Service Public !

*92 collèges de proximité,  
315 millions d'euros promis au TGV  
Bordeaux/Toulouse  
500 millions d'euros dans l'action sociale  
en Haute-Garonne*

Les attaques contre les missions des collectivités locales et l'emploi public sont au centre de la stratégie visant à ouvrir de nouveaux secteurs à la concurrence au bénéfice des marchés financiers. Au contraire de ce qui est mis en place, la réponse aux besoins sociaux fondamentaux des populations passe par une logique de développement des services publics de proximité et de l'emploi public statutaire. C'est d'autant plus vrai en cette période de crise, et c'est un enjeu pour les générations à venir.

*Chaque jour,  
80 000 élèves  
utilisent  
gratuitement les  
transports  
scolaires en  
Haute-Garonne*

### Une même logique : La privatisation des Services Publics

Lors d'un discours fleuve le 22 octobre 2009 à Saint-Dizier, le Président Sarkozy a présenté sa réforme des collectivités locales s'inspirant fortement du rapport Balladur. Cette dernière s'inscrit dans la même logique que la RGPP, la loi Hôpital Patients Santé Territoires, ainsi que la privatisation des services publics (la Poste...). Le but est de réduire les dépenses publiques en rétrécissant le champ d'intervention des services publics et de la puissance publique, au détriment des usagers, de l'aménagement harmonieux du territoire et du développement économique.

En combinant cette réforme avec celle de la taxe professionnelle qui va assécher les finances des collectivités, ce sont les moyens des collectivités locales, et donc les services rendus à la population, qui sont attaqués.

## ■ LES TRANSPORTS RÉGIONAUX EN MIDI-PYRÉNÉES



Sarkozy confirme ainsi sa volonté de remettre en cause la décentralisation et de mettre les collectivités locales sous la coupe de l'Etat.

En 1982-1983-1984, la mise en place au plus près des citoyens d'une nouvelle architecture institutionnelle dotée de compétences élargies, a permis le développement de services publics locaux de proximité, et une meilleure réponse aux besoins présents et évolutifs des populations, ainsi qu'un développement économique inscrit dans le cadre d'une stratégie d'aménagement du territoire.

Pour le chantre de l'ultralibéralisme qu'est Sarkozy, c'est insupportable !

Urbanisme, Transports, Construction et entretien des établissements scolaires, logement social, Action sanitaire et sociale, Santé, Culture, Aide au tissu associatif, Aménagement de l'espace, équipement, Formation professionnelle, Aide à la création d'entreprise, des compétences qui subiront une baisse des financements de 20 % en moyenne.

# Réforme de la taxe professionnelle

=

**moins de prélèvement pour les entreprises,  
plus d'impôts pour les ménages.**

La taxe professionnelle est devenue au fil des ans un impôt injuste car le secteur industriel, gros pourvoyeur d'emplois, est plus taxé que celui de la finance et des services. Certes, sa réforme est donc nécessaire.

### **Une Mise sous tutelle des collectivités locales**

Mais dans le cadre de la loi de finances 2010, la réforme impulsée par le pouvoir, et voulue par le patronat, va amputer les collectivités territoriales de moyens financiers, alors que la taxe professionnelle représente la moitié de leurs ressources fiscales. De plus, les collectivités assurent 75% de l'investissement public du pays, soit 40 milliards d'euros, soit 4 fois plus que l'État. Cette réforme va également mettre

ces dernières sous la tutelle de l'État au travers des dotations qu'il leur versera ou non, et dont il déterminera le montant.

C'est un cadeau royal accordé aux entreprises, puisque plus de 90% de celles-ci ne seraient pas assujetties à la Contribution Économique Territoriale, assise à la fois sur les bases foncières, sur la valeur ajoutée et le chiffre d'affaire.

Avec l'aggravation de la fiscalité locale reposant sur les ménages, couplée à la réforme des valeurs locatives, **les recettes fiscales proviendront à 75% des ménages et à 25 % des entreprises.** Celles-ci sortiront gagnantes sur le dos des collectivités locales, du service public territorial, des usagers et des personnels. Et au final, c'est la disparition du lien entreprise / territoire.

# Réforme des collectivités locales



## Un vrai recul de la proximité, de la démocratie et de la décentralisation

La réforme Sarkozy vise à la concentration des moyens et lieux de décisions sur des pôles importants (métropoles, régions, intercommunalités) afin d'atteindre une masse critique dans une logique de compétitivité des territoires, le tout au détriment des territoires ruraux et urbains en difficultés.

Avec la remise en cause de la clause de compétence générale, l'État oriente les décisions des élus locaux et remet en cause l'autonomie des collectivités. Le volet financier conduit à un corsetage des finances locales et à une dépossession des élus locaux de leur pouvoir de fixer l'impôt. Il fait l'impasse sur les inégalités de ressources entre collectivités et la nécessité de les corriger.

Le financement des services publics et de l'emploi public sont clairement menacés. Cette entreprise de recentralisation a pour but d'imposer la réduction massive de la dépense publique locale et la mise en concurrence des territoires.

Dans le même temps, alors que l'État coupe les vivres aux collectivités et réduit leurs capacités de décision, il n'entend pas reprendre la gestion des missions. C'est bien la privatisation de celles-ci qui est en perspective.

### Chiffres des budgets et taxes professionnelles des collectivités territoriales en euros

#### Conseil général 31 :

1,3 milliard et 240 millions de taxe professionnelle

#### Mairie de Toulouse :

809 millions et 295 millions de taxe professionnelle

#### Conseil Régional Midi Pyrénées:

1,218 milliard et 173,2 million de taxe professionnelle

## Incidences de ces deux réformes pour

### les collectivités locales :

**Conseil Régional Midi Pyrénées** une réduction drastique des moyens financiers consacrés à : l'Éducation (lycées), la Formation, l'Apprentissage, les Transports (TER, bus régionaux), le Développement économique (Eurocentre, aides aux entreprises) ;

**Conseil Général de Haute-Garonne** avec la suppression et la dégradation de ces moyens financiers, des interrogations sur sa capacité à assurer dans le domaine social le financement du RSA, de l'APA de la PCH. La remise en cause de la gratuité des transports scolaires et de celle de la ½ pension dans les collèges pour les familles en difficultés financières.



La suppression des aides accordées aux associations culturelles, sportives et de loisirs. Un recul significatif en matière d'investissement public : voirie départementale et

urbaine, collèges, équipement des communes. La disparition des aides aux entreprises et aux exploitants agricoles.

**Communes du département**, l'impossibilité de financer : l'action sociale de proximité : crèches, garderies, foyers de personnes âgées, logements sociaux ; la construction, l'entretien et l'équipement des écoles primaires. La remise en cause de la gratuité des transports Urbain de l'agglomération toulousaine pour les personnes de plus de 65 ans.


## les entreprises:

des pertes importantes de chiffre d'affaire de part la diminution considérable des investissements des collectivités locales (voirie, bâtiments, équipements, entretien, CG31=650 marchés publics lancés en 2008).



Publics et privés.



 **l'emploi** : moins d'investissement et de travaux, ce sont des milliers de suppressions d'emplois

**La CGT est porteuse de propositions alternatives en matière de développement des services publics et de financement, elle revendique:**

- Un rôle renforcé de l'État en tant que garant de l'unicité des principes de fonctionnement du service public permettant d'assurer l'égalité d'accès et d'usage à tous les citoyens.
- Le maintien d'un réseau de services de proximité de qualité au niveau des territoires et le développement de nouveaux services, notamment pour la petite enfance et pour l'aide à la personne.



- Des coopérations étroites entre les services de l'État et des collectivités territoriales dans le cadre d'une convergence des interventions.
- Une réforme profonde de la fiscalité locale à partir de nouveaux critères de péréquation (indicateurs sociaux locaux par exemple) et de dotations afin de corriger les inégalités sociales et économiques des territoires.
- La prise en compte des exigences d'aménagement et de développement durable des territoires.

La CGT est déterminée à œuvrer au rassemblement le plus large possible des forces syndicales, des agents territoriaux, des populations, des élus afin d'exiger le retrait des projets de réforme territoriale et de réforme de la taxe professionnelle, et d'imposer d'autres solutions permettant le développement des Services Publics, de l'emploi public statutaire et leur financement solidaire.